

Corfu (Greece)

No 978

Official name as proposed by the State Party: The Old Town of Corfu

Location: Ionian Islands Region, Corfu Prefecture

Brief description:

The Old Town of Corfu is located on the Island of Corfu (*Kerkyra*), off the western coasts of Albania and Greece. It is an ancient site, which was in a strategic position at the entrance to the Adriatic Sea. The fortifications of Corfu were designed by renowned Venetian engineers, and they were used for four centuries to defend the maritime trading interests of the Republic of Venice against the Ottoman Empire. In the course of time, the fortifications had to be repaired and partly rebuilt several times, more recently under the British rule in the 19th century. The mainly neo-classical housing stock of the Old Town is partly from the Venetian period, partly of later construction.

Category of property:

In terms of the categories of cultural property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, this is a *group of buildings*. In terms of the *Operational Guidelines for the implementation of the World Heritage Convention* (2 February 2005) Annex 3 (14, ii), the property is an *inhabited historic town*.

1. BASIC DATA

Included in the Tentative List: 28 June 1999

International Assistance from the World Heritage Fund for preparing the Nomination: No

Date received by the World Heritage Centre: 31 January 2006

Background:

An earlier nomination was presented in 1999. ICOMOS completed its evaluation of the property and recommended that the property should not be inscribed on the World Heritage List. The State Party withdrew the nomination dossier before its examination by the 24th session of the Bureau of the World Heritage Committee (Paris, June 2000). The new dossier differs mainly from the first by the presence of a substantial comparative analysis and by a change in the vision of the buffer zone.

Consultations: ICOMOS has consulted its International Scientific Committees on Historic Town and Villages and on Fortifications and Military Heritage.

Literature consulted (selection):

Puppi, L., *Michele Sanmicheli, architetto di Verona*, Padua, 1971.

Agoropoulou-Birbili, A., *The Architecture of the town of Corfu under Venetian rule*, Athens, 1976; *The work of the Corfiot architect I. Chronis*, Technical Chamber of Greece – Corfu Branch, Corfu, 1997; *Documentation of archaeological features during British rule* (in Greek), Corfu, 1997.

Concina, E., *Città e fortezze nelle tre isole nostre del Levante*, Venice, 1986.

Corfu: History, urban life, architecture, 14th-19th c., Cultural Association of Corfu, Corfu, 1994.

Corfu: a Mediterranean synthesis, Acts of the International Conference, Cultural Association of Corfu, Corfu, 1998.

Technical Evaluation Mission: 18-21 September 2006

Additional information requested and received from the State Party: ICOMOS sent a letter to the State Party on 20 December 2006 and the State Party provided additional information on 18 January 2007. ICOMOS sent another letter on 30 January 2007 and the State Party supplied additional documentation on 26 February 2007.

Date of approval of this report: 11 March 2007

2. THE PROPERTY

Description

The island of Corfu (in Greek: *Kerkyra*) lies in the Adriatic Sea off the western coast of Greece and Albania. The Old Town of Corfu lies between two fortresses midway along the island's eastern coastline. The Old Citadel and the New Fort form two remarkable monuments in the urban fabric. To the east, the canal dug by the Venetians has transformed the rocky promontory on which the Old Citadel was founded into an island looking down over the tiny harbour of Mandraki. The citadel retains the imposing Venetian fortifications, restructured by the British, laid out on three levels on the far side of the canal linked by a footbridge to the Spianada. A first outer wall leads to the frontal fortification, consisting of two orillon bastions (Martinengo and Savorgnan) and a curtain through which the main gate enters (around 1550). A stone bridge crosses a broad ditch along which runs a 19th century barracks. A second wall protects the base of the two fortified peaks, and access to it is via a series of ramps and stairs. A vaulted passage leads to the harbour of Mandraki which itself also retains a monumental gate, now closed. Some buildings on various levels, mainly dating from the 19th century, have been preserved. These include the former Venetian prisons, raised in height by the British, four powder magazines, the hospital, which stretches from one peak to the other, two barracks, and the Church of St George in the form of a Doric temple (1840).

The imposing structure of the New Fort dominates the north-western sector of the Old Town. A pentagonal salient, a half-salient, and the small fort of Punta Perpetua are connected by a rampart and command the old harbour. Long sloping tunnels lead to the British barracks and the two bastions of the Seven Winds linked by a curtain wall and looking out over the countryside. These look down on

a broad ditch and two bastions preserved from the second Venetian perimeter wall. The two gates of the New Fort still exist, as does the church of Panagia Spiliotissa (rebuilt in 1739). The ring road around the Old Town follows the line of the ancient town wall, some traces of which remain to the west and south and one gate, the Spilia Gate, of the original four (Royal Gate, St Nicholas Gate, Raimonda Gate).

The outlines of the Old Town were determined by lack of space and the needs of defence. The urban fabric forms a compact core consisting of ten quarters, differentiated by their form. The quarters which range over the three low hills (Campiolo, Agion Pateron, and Agiou Athanassiou) are irregular and fragmentary in their make-up, a sure sign of the original suburbs preserved from the demolition necessary for the construction of the perimeter wall. They are characterised by a network of radial streets, small squares, and compact blocks of housing clustered around the churches. The outskirts of these areas, in transition, and the quarters built in continuation of the perimeter wall present a more regular framework, especially those which open out behind the Spianada in a grid of straight lines running east-west.

The two main streets running east-west and the north-south axis which once connected the Old Citadel to the four gates of the perimeter wall follow an ancient outline. This simple traffic system, dictated by strategic imperatives, contrasts with the secondary alleys (the *kantounia*, between 1m and 3m wide) which form a complex network of stairs and vaulted tunnels running through a series of small squares, of which Kremasti Square is a typical example.

The restricted space within the perimeter dictated the construction of multi-storey dwellings ranged indiscriminately in serried ranks along the streets. Though the Old Town must have numbered many a patrician dwelling during the Venetian period, only a few of these can be identified in the present day, such as the houses of the Ricchi and Yallina families (17th century). The house fronts of this period are characterised by regular rows of windows, stone balconies, ground-floor arcades, and a red and ochre rendering that contrasts with the stone door and window jambs. Many feature doorways ornamented with sculptures. Some public buildings from the Venetian period still survive: the door of one of the grain stores (1592), the pawnbroker's (1630) that forms part of the Commissioners' Palace, part of the Spilia barracks, and the Grimani barracks to the south of the Spianada.

The trend towards building upwards was accentuated in the 19th century when the old buildings were raised to anything up to six storeys or, in most cases, replaced by new buildings which often occupied more space than in the past by annexing the courtyards. The wider frontages were divided into three vertical sections, always with many windows, but tended to become more uniform, particularly along sections of the main streets, while remaining sober in their classically inspired ornamentation. Balconies on every floor created a sense of movement and variety in the facades.

Spianada, the esplanade which divides the town from the Old Citadel, takes up one-third of the surface area of the

Old Town. Once the most populous of the suburbs in the 16th century, it attained its present size in the 17th century for military reasons and is still bordered by 18th century barracks. In the late 18th and early 19th centuries it became an architectural showcase dedicated to leisure activities and civil functions. The French embellished it by constructing arcade-fronted buildings, the Liston, to the west and planting trees. Under the British it became a monumental open space with the Neo-Classical Palace of St Michael and St George (1819-23), once the residence of the Commissioners, to the north and to the south the circular Ionic temple dedicated to Maitland: both are the work of George Whitmore (1775-1862).

At the centre of the Old Town stand two large squares, each leading off one of the two main streets. On Dimarchion Square, once the social and cultural centre of the Venetian town, which lies on the slopes of the hill of Agiou Athanassiou, stand the 18th century Cathedral of St James, the former residence of the Latin Archbishop (rebuilt in 1754), and the *Loggia Nobilei* (1663-69), converted into a theatre in 1720 and home of the Town Hall since the early 20th century.

On Heroon Square stand the churches of St John (pre-16th century) and *Phaneromeni*, a basilica with three aisles dating from the early 18th century and altered in 1832 by Corfiot architect Ioannis Chronis, who designed many public buildings in the Neo-Classical style for the Old Town, including the Ionian Bank which stands on the same square, the home of Ioannis Kapodistrias, the first Greek governor, and the Ionian Parliament (1854, then restored after the bombings in 1943). To the north of this square stands the Church of St Spyridon (1589-94, altered in 1670), which houses the relics of the patron saint of the town and the island. Although the Orthodox faith was upheld during the centuries of foreign occupation, contact with the Latin West also influenced the religious architecture of the Old Town, which shows a strong Byzantine tradition. The example of the single-aisled church, often with a low exterior narthex running around the exterior, is much more common than the three-aisled basilica, although both reflect the repertoires of the Renaissance and the Baroque style. The simplicity of the facades offers a remarkable contrast to the elaborate interior decoration. Many ancient churches were enlarged and renovated in the 18th century.

History and development

Corfu, the first of the Ionian Islands encountered at the entrance to the Adriatic, was annexed to Greece by a group of Eretrians (775-750 BCE). In 734 BCE the Corinthians founded a colony known as *Kerkyra* to the south of where the Old Town now stands. The town became a trading post on the way to Sicily and founded further colonies in Illyria and Epirus. The coast of Epirus and Corfu itself came under the sway of the Roman Republic (229 BCE) and served as the jumping-off point for Rome's expansion into the east. In the reign of Caligula two disciples of the Apostle Paul, St Jason, Bishop of Iconium, and Sosipater, Bishop of Tarsus, introduced Christianity to the island.

Corfu fell to the lot of the Eastern Empire at the time of the division in 336 and entered a long period of unsettled fortunes, beginning with the invasion of the Goths (551).

The population gradually abandoned the old town and moved to the peninsula surmounted by two peaks (the *korifi*) where the ancient citadel now stands. The Venetians, who were beginning to play a more decisive role in the southern Adriatic, came to the aid of a failing Byzantium, thereby conveniently defending their own trade with Constantinople against the Norman prince Robert Guiscard. Corfu was taken by the Normans in 1081 and returned to the Byzantine Empire in 1084.

Following the Fourth Crusade and the sack of Constantinople by the Crusaders in 1204, the Byzantine Empire was broken up and, in return for their military support, the Venetians obtained all the naval bases they needed to control the Aegean and the Ionian Seas, including Corfu, which they occupied briefly from 1204 to 1214. For the next half-century, the island fell under the sway of the Despots of Epirus (1214-67) and then that of the Angevins of Naples (1267-1368), who used it to further their policies against both the Byzantine Empire now re-established in Constantinople and the Republic of Venice. The tiny medieval town grew up between the two fortified peaks, the Byzantine *Castel da Mare* and the Angevin *Castel di Terra*, in the shelter of a defensive wall fortified with towers. Writings from the first half of the 13th century tell of a separation of administrative and religious powers between the inhabitants of the citadel and those of the outlying parts of the town occupying what is now the Spianada.

In order to assert its naval and commercial power in the Southern Adriatic, the Republic of Venice took advantage of the internal conflicts raging in the Kingdom of Naples to take control of Corfu (1386-1797). Alongside Negropont (Chalcis), Crete, and Modon (Methoni), it would form one of the bases from which to counter the Ottoman maritime offensive and serve as a revictualling station for ships en route to Romania and the Black Sea.

The ongoing work on defining, improving, and expanding the medieval fortified perimeter reflects the economic and strategic role of Corfu during the four centuries of Venetian occupation. In the early 15th century activity concentrated on the medieval town, with the development of harbour facilities (docks, quays and arsenals) and continued with the renovation of the defence works. Early in the following century a canal was dug, cutting off the medieval town from its suburbs.

Following the siege of the town by the Turks in 1537 and the burning of the suburbs, a new programme of works was launched to isolate the citadel further and strengthen its defences. The strip of land (now the Spianada) cleared in 1516 was widened by demolishing houses facing the citadel walls, two new bastions were raised on the banks of the canal, the elevation of the perimeter walls was lowered, and the two *castelli* were replaced by new structures. The work, based on plans drawn by Veronese architect Michele Sanmicheli (1487-1559), were completed in 1558, bringing the town's defences up to date with the rapid progress made in artillery in recent decades.

Yet another siege by the Turks in 1571 decided the Venetians to embark on a vast project covering the medieval town, its suburbs, the harbour, and all the military buildings (1576-88). Ferrante Vitelli, architect to

the Duke of Savoy, sited a fort (the New Fort) on the low hill of St Mark to the west of the old town to command the surrounding land and at sea, and also the 24 suburbs enclosed by a ditched wall with bastions and four gates. More buildings, both military and civil, were erected and the 15th century Mandraki harbour was reconstructed and enlarged. At the same time, the medieval town was converted to more specifically military uses (the cathedral was transferred to the new town in the 17th century) to become the Old Citadel.

Between 1669 and 1682 the system of defences was further strengthened to the west by a second wall, the work of military engineer Filippo Vernada. In 1714 the Turks sought to reconquer Morea (the Peloponnese) but Venetian resistance hardened when the Turkish forces headed towards Corfu. The support of Christian naval fleets and an Austrian victory in Hungary in 1716 helped to save the town. The commander of the Venetian forces on Corfu, Giovanni Maria von Schulenburg, was inspired by the designs of Filippo Vernada to put the final touches to this great fortified ensemble. The outer western defences were reinforced by a complex system of outworks on the heights of two mountains, Abraham and Salvatore, and on the intermediate fort of San Rocco (1717-30).

The treaty of Campo Formio (1797) marked the end of the Republic of Venice and saw Corfu come under French control (1797-99) until France withdrew before the Russian-Turkish alliance that founded the State of the Ionian Islands, of which Corfu would become the capital (1799-1807). The redrawing of territorial boundaries in Europe after the fall of Napoleon made Corfu, after a brief interlude of renewed French control (1807-14), a British protectorate for the next half-century (1814-64).

As the capital of the United States of the Ionian Islands, Corfu lost its strategic importance. Under the governance of the British High Commissioner Sir Thomas Maitland (1816-24), development activity concentrated on the Spianada; his successor, Sir Frederic Adam (1824-32), turned his attention towards public works (building an aqueduct, restructuring the Old Citadel and adding new military buildings at the expense of the Venetian buildings, reconstruction and raising of the town's dwellings) and the reorganisation of the educational system (the new Ionian Academy was opened in 1824), contributing to the upsurge in intellectual interests sparked during the French occupation. At the same time, the British began demolishing the outer fortifications on the western edge of the town and planning residential areas outside the defensive walls.

In 1864 the island was attached to the Kingdom of the Hellenes. The fortresses were disarmed and several sections of the perimeter wall and the defences were gradually demolished. The island became a favoured holiday destination for the aristocracy of Europe. The Old Town was badly damaged by bombing in 1943. Added to the loss of life was the destruction of many houses and public buildings (the Ionian Parliament, the theatre, and the library), fourteen churches, and a number of buildings in the Old Citadel. In recent decades the gradual growth of the new town has accelerated with the expansion of tourism.

3. OUTSTANDING UNIVERSAL VALUE, INTEGRITY AND AUTHENTICITY

Integrity and Authenticity

Integrity

The Old Town of Corfu is a fortified Mediterranean harbour retaining traces of Venetian occupation, including the Old Citadel and the New Fort, but primarily of the British period.

The strict legal measures enacted after World War II, and the listing of the town for protection as a cultural monument in 1967 have provided the basis for the control of changes and the possibility to retain the integrity of the town. During the British period, three forts were preserved: the Old Fortress, the New Fortress and the small island of Vidos. The plan provided for the demolition of all the western forts. The British did demolish the south-west side in 1937 and fort of Sotiros in 1938 to give space for prisons. In the old and new fortresses, the British intervention related to internal restructuring and some new additions.

The overall form of the fortifications has been retained. Nevertheless, like most fortifications, Corfu has faced many severe military attacks, causing destruction, demolition and rebuilding. The interventions of the 19th century and the rebuilding after the World War II have in fact reduced the historic fabric of the property. Only a relatively small part of the structures actually dates from the Venetian period.

Authenticity

Corfu developed from a small Byzantine town along the lines of a western urban model, which can be seen on all cultural levels and displayed in the town's structure and form. The Old Town of Corfu today occupies the same area as the ancient town whose overall design it still reflects, with the two fortifications, the open space of the Spianada, the compact urban core with its different quarters and the streets. This urban fabric has been shaped by centuries of demolition and reconstruction dictated by military needs. In the 19th century the British were the first to begin dismantling the complex Venetian defence system, the scale of which is amply illustrated by the many maps still extant. The British example was followed by the Greek government after 1864.

About 70% of the pre-20th century buildings date from the British period. There were no large openings made in Corfu as was the case in many other fortifications. Some of the dwellings have undergone further modifications in the 20th century, such as the addition of an extra floor.

World War II bombing destroyed some houses and buildings in the Old Town, particularly in the western section, where whole blocks were destroyed. The buildings thus lost were in part replaced by new constructions in the 1960s and 1970s.

These interventions represent a particular juncture in history and express the aesthetic attitudes of their time,

clearly distinguished from previous buildings. The existence of rich records on the old form of the town has ensured full documentation in the case of interventions to existing buildings.

The fortifications of Corfu and the historic urban areas have been subject to various armed conflicts and consequent destruction. The present form of the ensemble results from the works in the 19th and 20th centuries, even though based on the overall design of previous phases, particularly in the Venetian period.

ICOMOS considers that the fortified ensemble of Corfu is authentic, despite the many structural alterations resulting from its major strategic importance as a military position. It has been actively involved in many conflicts which took place at the point of contact between the West and the Mediterranean East from the 15th to the 20th centuries. It has been rebuilt several times, and altered to allow for developments in weapons of attack and principles of defence, successively by the Venetians and by the British. The integrity of the fortified ensemble, in its current state of conservation, is satisfactory in terms of expressing its outstanding value.

ICOMOS considers that the urban site of Corfu is representative of an urban history which is closely associated with the structure of forts and ramparts. ICOMOS considers however that the authenticity and integrity of the urban fabric are primarily those of a neo-classical town.

In conclusion, ICOMOS considers that the authenticity and integrity of the fortified ensemble of Corfu enable the expression of its outstanding value.
--

Comparative analysis

The comparative analysis in the 2006 nomination document refers to the following Mediterranean fortified cities: Rhodes, Valletta, Dubrovnik, Trogir, and Heraklion. In the supplementary information provided by the State Party, the comparison has been extended to several other port towns in Italy, the Near East and the Dalmatian coast. Corfu is distinguished partly due to archaeological evidence of history from the 8th century BC and from the Byzantine period.

It is argued by the State Party that Corfu is characterised due to its European influences and for its identity resulting from its role as a crossroads of civilisations. The fortifications of the Venetian period, designed by architects Sanmicheli, gave Corfu a major role as one of the strategic military bases of Venice at the entrance to the Adriatic Sea. It is also one of the few areas that avoided Ottoman occupation keeping its western character.

There are a number of important fortifications in the eastern Mediterranean region. Of these, Valletta and Dubrovnik are certainly the most impressive. The maritime republic of Venice established its reign through a series of fortifications along the Dalmatian coast, and Corfu was one of these. The Ottoman Empire ruled in the inland of the Balkans and in the eastern part of the Mediterranean, including the old town of Rhodes and the town of Heraklion on the island of Crete. From the mid 14th

century Dubrovnik became an autonomous republic and a rival to Venice. Valletta instead was ruled by the Knights of Malta and remained the most important fortified port in this part of the Mediterranean until the 20th century.

ICOMOS considers that Corfu certainly had an important strategic position at the entrance to the Adriatic Sea. For this reason it also had to face the many attacks by the Ottomans. Historically, the property has its origins in antiquity, but architecturally the fortification represents a typical Renaissance fort, which was rebuilt several times. The housing stock is in neo-classical style, but without special architectural features for which it could be distinguished.

ICOMOS considers that the comparative study that accompanies the new dossier is satisfactory, and that it enables a suitable assessment of the value of the property.

Justification of the Outstanding Universal Value

The State Party considers that Corfu has an Outstanding Universal Value for the following:

The Old Town of Corfu, internationally renowned, is a unique cultural entity of a high aesthetic value: the aesthetic value is recognised in the structure and form of the once-walled town, as well as in its arts, letters and social life. The Old Town developed diachronically, through the osmosis of features of the two worlds of the Mediterranean, the East and the West. It has been preserved, alive and substantially unaltered, until the present day.

The defence system and the urban fabric were designed and developed during the Venetian period, from the 15th to the 18th centuries, and then by the British Empire during the 19th century.

The importance of Corfu's fortifications for the history of defensive architecture is huge. From both the technical and aesthetic point of view they constitute one of the most glorious examples preserved, not only in Greece, but across the Eastern Mediterranean more widely. At various occasions, Corfu had to defend the Venetian maritime empire against the Ottoman army.

Neo-classical in its architecture, the old town bears witness to the duration of European architectural and cultural influence in the Balkans, which were mainly dominated by the Ottoman empire. Corfu is also important for studying the development of urban multi-storey buildings, since it is the first Greek city in which the idea of horizontal ownership appeared. The composite character of the town that resulted from its history and the ability to assimilate differences without conflict led to the development of a particular cosmopolitan atmosphere with intense European symbolism.

Criteria under which inscription is proposed

The property is nominated on the basis of criteria i, ii and iv.

Criterion i : According to the State Party, the forts of Corfu are highly important in military architecture, from

15th to 19th centuries. Work of the leading architects and engineers, the fortifications required all the creative genius of those involved to be united in an organised effort in which science and art triumphed over nature.

ICOMOS considers that the fortifications of Corfu are an illustration of the military architecture of the late Renaissance period, in a remarkable geographical position. The defensive site has maintained its general structure over several successive sieges and reconstructions. It would however be going too far to say that criterion i is fully illustrated by the site.

ICOMOS considers that this criterion has not been justified.

Criterion ii: According to the State Party, Corfu is unique in preserving traces since the 8th century of Corinthian, Macedonian, Roman, Byzantine, Angevin, Venetian, French, British and Greek influences. Corfu has never known racial, political or religious hatred.

ICOMOS considers that the main features of the property are its fortifications and the old town, which are the result of modern influences. The reference to the Venetian, British and Greek periods is common to most places in the Mediterranean. As such, there are not enough elements to support this criterion.

ICOMOS considers that this criterion has not been justified.

Criterion iv: According to the State Party, the structure and form of Corfu has been preserved more or less unchanged keeping its late medieval and Renaissance features. The Corfu urban dwelling that took the form of a multi-storey building, as it came to be in the Venetian period and continued to develop during the 19th century, is a very interesting building type, unique in Greece for its early appearance and valuable for the study of the historical development of horizontal property ownership from its beginnings to the particular form it takes today.

The State Party refers to the neo-classical multi-storey building of the old town as being of interest in the Greek context. ICOMOS does not consider that this is sufficient to justify this criterion.

On the other hand, the comparative analysis set out in the nomination dossier of 2006 highlights the remarkable nature of Corfu's defence system, which is characteristic of fortifications of the Venetian period.

ICOMOS considers that Corfu does represent one of the significant fortifications in the eastern Mediterranean. Designed by the Venetians, it has demonstrated the quality of its design through the many attacks to which it has successfully resisted. Even though the property has been repaired and rebuilt after the various damages, it has still retained its overall form.

ICOMOS therefore considers that this criterion is applicable.

ICOMOS considers that the Outstanding Universal Value has been demonstrated and that the nominated property meets criterion iv.

4. FACTORS AFFECTING THE PROPERTY

The nomination dossier includes an identification of the following factors.

Development pressures are seen particularly in the need by inhabitants to make alterations to existing buildings, such as building new upper floors. In the old town, part of the building stock has been taken over by poorer social strata with limited ability to afford expensive repairs. Some of the problems that have required special intervention relate to weak structural conditions. However, recent renovation works have already improved the situation.

Environmental problems relate to high humidity and dampness, and the risk of heavy rains, which can result in floods. Corfu is not located in serious earthquake hazard area. Fire is noted as a possible hazard but has been rare. Only 6% of the visitors to the island actually visit the old town area.

In addition to these factors, ICOMOS has concerns regarding the large size of the buffer zone. Particular attention is required to ensure that no tall buildings are built in the buffer zone.

ICOMOS considers that the main threat facing the site is the risk of uncontrolled private initiatives affecting housing stock inside the site and in the buffer zone. ICOMOS recommends great vigilance in this matter.

5. PROTECTION, CONSERVATION AND MANAGEMENT

Boundaries of the nominated property and buffer zone

The site nominated consists of the two fortresses and the old town located in between them; it occupies a surface area of 70 hectares.

ICOMOS considers that the proposed site is appropriately defined.

The buffer zone in its new definition covers an urban area which is relatively large and homogeneous. It includes many elements of the neo-classical town, green zones and more recent urban extensions. It also includes ancient monuments, Byzantine monuments, many archaeological excavation areas, and museums. Forming a homogeneous whole, the buffer zone occupies a surface area of 162 hectares. The coastal strip, to the north of the buffer zone but not included in it, is public property under the supervision of the Ministry of Marine Commerce, and is managed by the Corfu port authority. It is therefore a closed space with the function of a port. Any intervention modifying the built structure must be submitted for approval to the local and ministerial authorities, including the Ministry of Culture.

ICOMOS considers that the buffer zone is appropriately defined, and that the regulatory arrangements for its management are also appropriate.

Protection

Legal Protection

The responsibility for protection is shared by several institutions and relevant decrees. These include the Hellenic Ministry of Culture (ministerial decision of 1980), the Ministry of the Environment, Spatial Planning and Public Works (Presidential decree of 1980), and the Municipality of Corfu (Presidential decree of 1981).

Furthermore, the Greek law on the shoreline of towns and of islands in general applies to the whole length of the site and its buffer zone, for which the control distance is up to 500 m for any intervention which could modify the urban landscape, the natural landscape and the archaeological situation. The parties concerned by the application of these provisions are the Ministry of Culture, the Ministry of the Environment, and the Architectural Committee of the Municipality of Corfu through the building permit scheme. Furthermore, any modification involving an action affecting the sea bed is subject to the approval of the Antiquities Department of the Ministry of Culture.

ICOMOS notes that there are two new provisions that affect Corfu. One is the law on the protection of antiquities and cultural heritage in general (n° 3028/2002), which is linked with town and country planning and will improve protection around listed monuments. The other is the establishment of a new independent Superintendence for Byzantine and post-Byzantine antiquities, in 2006.

Conservation

History of Conservation

The intervention of the Greek government concerning fortresses, to ensure their preservation and restoration in the interest of history and heritage, began in 1922.

As indicated earlier, the town suffered from bombing during World War II. The reconstruction of the old town was then managed by the Greek Ministry of Reconstruction, until 1967. Various decisions concerning the reallocation of premises and areas in the old citadel or urban palaces have been taken since then, concerning for example the Archives of Corfu, the Public Library, University of the Ionian islands and the Music Academy. From 1967 onwards, the town has been classified as a historic urban ensemble and the fortresses as historic monuments.

The setting up of a proactive policy of heritage conservation dates from the early 1990s, with programmes of actions based on historic studies respecting restoration standards in line with international criteria. Nineteen conservation and enhancement programmes have been drawn up since then for the citadel and the new fort. The programmes have been implemented or are in progress, under the supervision of the Fort Restoration and Conservation Office. The work carried out has primarily

concerned the fortification system and the restoration of buildings which are today used for public activities.

Present state of conservation

The proactive policies of restoration and enhancement of the fortifications and of the citadel, which have been under way for some fifteen years, have resulted in a generally acceptable state of conservation, enabling the expression of the outstanding value of this part of the property.

Notable results have been achieved in the rehabilitation to heritage standard of the most significant parts of the urban fabric. Many works however have still to be completed or started.

The current status of the maintenance of the buildings in the old town is as follows: 11% of buildings in excellent condition, 55% in good general condition, 31% in mediocre condition for which intervention will ultimately be required, and 3% in a situation requiring urgent intervention.

Active Conservation measures

At present, nine additional restoration programmes are being considered for the fortifications, of which seven are autonomous programmes of the Office, and two are cooperation projects.

The restoration of the urban fabric of the town is covered by eight restoration programmes, either completed or in progress, representing an amount of more than ten million euros. Four are being conducted by the municipality on its own, and four in cooperation, the two main ones being the restoration of the streets of the town (4.1m euros) and the rehabilitation of the Jewish quarter (1.8m euros).

Various funds have been allocated and programmes implemented over the last ten years of so, aimed at restoring the town's many public buildings and encouraging private owners to carry out heritage conservation actions, particularly on facades. Actions under the urban rehabilitation programme over this period have amounted to an average of 1 million euros per year, with 0.3 million euros a year for the fortresses, and 0.4 million euros a year for the archaeological programmes. The restorations and works on properties carried out by the University amount to 13m euros.

The application of new legal protection provisions (in particular, the law of 2002) have led to a consolidation of the funds committed to the restoration and maintenance of the old town and the fortresses.

ICOMOS considers that all the measures taken have contributed to the good state of conservation of the property, enabling it to express its outstanding value.

Management

Management structures and processes, including traditional management processes

The Ministry of Culture is responsible for the protection of historic monuments and archaeological sites (law of 1967,

amended in 1980). This is reflected in provisions to prohibit the demolition of buildings under its protection, recommendations for restoration, particularly concerning facades, and conformity controls of actions by the municipal and regional authorities. It directly protects 35 historic monuments and 9 contemporary buildings (i.e. constructed since 1830) in the nominated site, and 21 historic monuments and a large number of contemporary buildings in the buffer zone.

The Ministry of the Environment controls all projects affecting the natural environment and landscape (Law of 1980). It controls the application of the building permit provisions by the municipalities (Decentralisation Law of 1981).

The Municipality of Corfu monitors building development and manages various town planning and property management plans in concertation with the ministerial departments. The plans include: the General Urban Planning Scheme (1987), the Town Plan (1958), Programme for Local Development (1998), and Action Plans for the Old Town, the Fortifications, and Tourism.

An urban action plan, which is in line with the management plan of the nominated site, has just been adopted (2005) for the period 2006-2012.

ICOMOS considers that the management system is satisfactory, in view of the concertation procedures linked to the management plan.

Management plans, including visitor management and presentation

In connection with the new nomination for UNESCO World Heritage status, a management plan has been drawn up by the various parties already mentioned (Ministries, Municipality), joined by the Region of the Ionian Islands and the Technical Chamber of Greece (TCG). Since then they have constituted an official Steering committee, endowed with planning powers and in charge of the general monitoring of the projects and programmes associated with the site. A coordinator is in charge of examining dossiers and financial monitoring; he is also in charge of making proposals to the Steering committee.

The coordinator also works in conjunction with the Committee of owners and users of the site, to determine future actions.

The main objectives of the 6-year plan are:

- The protection and conservation of the site, and in particular the monitoring and evaluation of the heritage and its condition; a programme of technical recommendations for building facades (architecture, materials, etc.) and of support for property owners; ensuring that the main balances are maintained so that balanced urban life can continue.
- To work on the various points of access to the town and urban traffic control (selective entrance authorisations, car parks for local inhabitants,

public transport); and on the establishment of protected pedestrian routes and cycle paths inside the old town.

- A programme of scientific documentation and pedagogical action for the public (signs, information at entrances, general documentation and heritage routes, etc.); the development of tourist facilities and targeted actions (themed routes, concerted projects with tour operators, etc.).
- A heritage tourism promotion action, as only 6% of tourists arriving on the island (1.1 million) currently visit the site of the old town and forts.

ICOMOS recognises the recent efforts made in the 6-year management plan, including a Steering committee and a Committee of users and owners, and the presence of the coordinator. ICOMOS considers that the management plan proposed is satisfactory, while recommending that attention should be paid to the technical competency and the quality of the executive team working with the coordinator, and its links with the municipal departments in charge of the old town.

Involvement of local communities

The Municipality of Corfu has always played a leading role in maintaining and enhancing its urban, military and archaeological heritage. The legal decentralisation provisions together with all the concerted actions proposed in the management plan strengthen this major role played by the Municipality. The Municipality intervenes through the Technical Department of the old town, and an Architecture Committee.

The prefecture of Corfu is also involved in the 2006-2012 plan.

The 6-year management plan takes into account users and owners, and professional actors in the field of tourism.

Resources, including staffing levels, expertise and training

The financial resources are provided by the Ministry of the Environment, Spatial Planning and Public Works, the Archaeological Receipts Fund, Ministry of Culture, and Municipality of Corfu. We have seen that the various institutional partners have committed significant amounts of funding for recurrent actions or specific programmes over a period of several years. The management plan strengthens these efforts in terms of amounts of funding and concerted actions for the future.

The human resources centre on local companies which already have considerable experience of working with the municipality and the relevant ministries, while complying with heritage criteria. A substantial effort is also being made to have executives (historians, archaeologists and technicians) trained by the University of the Ionian Islands. Agreements have been signed in this regard with the School of Architecture and the Polytechnic School of Athens. The Technical Chamber of Greece is capable of playing a role of advice and scientific guidance.

Corfu has good contacts with various academic institutions. It also participates in a network of historic Mediterranean towns and organises regularly working meetings and scholarly conferences focused on issues that concern the built heritage of Corfu.

ICOMOS considers that the active mobilisation of the funds necessary for conservation, together with the available human resources and expertise, are satisfactory.

In conclusion, ICOMOS considers that the measures taken for the protection and conservation of the site are appropriate, and that they will fully benefit, over the coming years, from the management plan drawn up for 2006-2007.

6. MONITORING

Sixteen monitoring indicators have been defined for the built structure and town planning of the old town, most of which apply for five years; the most important indicators are however revised every two years, and this applies in particular to works to be undertaken and costings. Six indicators concerning works on the forts have been defined.

Monitoring of heritage and its indicators are under the direct responsibility of the Municipal Department of the old town, and for archaeological matters the Ministerial Antiquities Department. These indicators are also examined by the Ministries of Culture and the Environment, which intervene through financing in particular.

The management plan strengthens the concertation of scheduling between the various bodies, and also between the various levels of technical expertise.

ICOMOS considers that the monitoring indicators and policy are favourable for the expression of the outstanding universal values of the site.

7. CONCLUSIONS

ICOMOS considers that the application of the continuous buffer zone, as proposed in the new dossier, constitutes an acceptable level of protection.

ICOMOS considers that the application of the management plan as defined in the final version of the nomination constitutes a good management tool in terms of expressing the outstanding universal value of the property.

Recommendations with respect to inscription

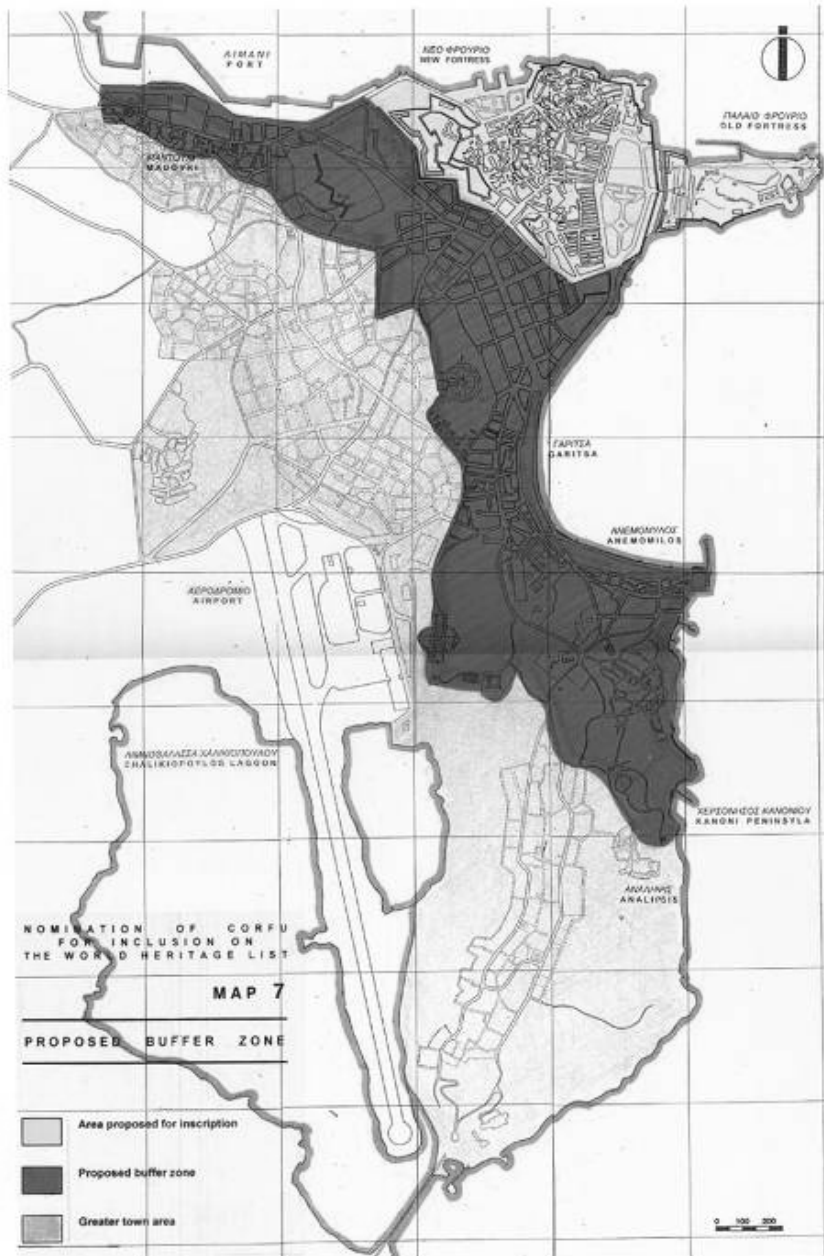
ICOMOS recommends that The Old Town of Corfu, Greece, be inscribed in the World Heritage List on the basis of *criterion iv* :

Recommended Statement of Outstanding Universal Value

The ensemble of the fortifications and the Old Town of Corfu is located in a strategic location at the entrance to the Adriatic Sea. Historically, its roots go back to the 8th century BC and to the Byzantine period. It has thus been

subject to various influences and a mix of different peoples. From the 15th century, Corfu was under Venetian rule for some four centuries, then passing to French, British and Greek governments. At various occasions, it had to defend the Venetian maritime empire against the Ottoman army. Corfu was a well thought of example of fortification engineering, designed by the architects Sanmicheli, and it proved its worth through practical warfare. Corfu has its specific identity, which is reflected in the design of its system of fortification and in its neo-classical building stock. As such, it can be placed alongside other major Mediterranean fortified port cities.

Criterion iv: The urban and port ensemble of Corfu, dominated by its fortresses of Venetian origin, constitutes an architectural example of outstanding universal value in both its authenticity and its integrity.



Map showing the boundaries of the nominated property



General view of the town



Old Fortress



Street of Corfu



Venetian dwellings

Corfou (Grèce)

No 978

Nom officiel du bien tel que

proposé par l'État partie : La vieille ville de Corfou

Lieu : Région des îles Ioniennes,
préfecture de Corfou

Brève description :

La vieille ville de Corfou est située sur l'île de Corfou (*Kerkyra*), au large des côtes occidentales de l'Albanie et de la Grèce. Ce site ancien occupait une position stratégique à l'entrée de la mer Adriatique. Les fortifications de Corfou furent conçues par des ingénieurs vénitiens renommés et furent utilisées pendant quatre siècles pour défendre les intérêts du commerce maritime de la République de Venise contre l'Empire ottoman. Au fil du temps, les fortifications durent être réparées et en partie reconstruites plusieurs fois, plus récemment sous la domination britannique au XIXe siècle. Les bâtiments pour la plupart de style néoclassique de la vieille ville datent en partie de la période vénitienne et en partie d'époques de construction plus tardives.

Catégorie de bien :

En terme de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*. En référence à l'annexe 3 (14, ii) des *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial* (2 février 2005), le bien est une *cité historique vivante*.

1. IDENTIFICATION

Inclus dans la liste indicative : 28 juin 1999

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Non

Date de réception par le

Centre du patrimoine mondial : 31 janvier 2006

Antécédents :

Une première proposition d'inscription a été présentée en 1999. L'ICOMOS a réalisé l'évaluation du bien et recommandé qu'il ne soit pas inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. L'État partie a retiré le dossier de proposition d'inscription avant son examen par la 24^e session du Bureau du Comité du patrimoine mondial (Paris, juin 2000). Le nouveau dossier diffère principalement du premier par la présence d'une importante analyse comparative et par une vision renouvelée de la zone tampon.

Consultations : L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur les villes et villages historiques et sur les fortifications et le patrimoine militaire.

Littérature consultée (sélection) :

Puppi, L., *Michele Sanmicheli, architetto di Verona*, Padoue, 1971.

Agoropoulou-Birbili, A., *The Architecture of the town of Corfu under Venetian rule*, Athènes, 1976 ; *The work of the Corfiot architect I. Chronis*, Technical Chamber of Greece – Corfu Branch, Corfu, 1997 ; *Documentation of archaeological features during British rule* (en grec), Corfu, 1997.

Concina, E., *Città e fortezze nelle tre isole nostre del Levante*, Venise, 1986.

Corfu: History, urban life, architecture, 14th-19th c., Cultural Association of Corfu, Corfu, 1994.

Corfu: a Mediterranean synthesis, Acts of the International Conference, Cultural Association of Corfu, Corfu, 1998.

Mission d'évaluation technique : 18-21 septembre 2006

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie : L'ICOMOS a envoyé une lettre à l'État partie le 20 décembre 2006 et l'État partie a fourni des informations complémentaires le 18 janvier 2007. L'ICOMOS a envoyé une deuxième lettre le 30 janvier 2007 et l'État partie a fourni des informations complémentaires le 26 février 2007.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 11 mars 2007

2. LE BIEN

Description

L'île de Corfou (en grec : *Kerkyra*) se trouve dans la mer Adriatique au large de la côte occidentale de la Grèce et de l'Albanie. La vieille ville de Corfou s'étend entre deux forteresses, au milieu de la côte orientale de l'île. L'ancienne citadelle et le Fort Neuf forment deux monuments remarquables dans le tissu urbain. À l'est, le canal creusé par les Vénitiens a transformé le promontoire rocheux sur lequel la vieille citadelle a été fondée en une île surplombant le petit port de Mandraki. La citadelle conserve les imposantes fortifications vénitiennes, restructurées par les Britanniques, disposées sur trois niveaux à l'extrémité du canal relié par une passerelle à la Spianada. Une première enceinte extérieure conduit à la fortification frontale constituée de deux bastions à orillons (Martinengo et Savorgnan) et à une courtine dans laquelle fut percée la principale porte d'entrée (vers 1550). Un pont de pierre enjambe un large fossé le long duquel s'élèvent des casernes datant du XIXe siècle. Un second mur protège la base des deux pics fortifiés. L'accès se fait par une série de rampes et d'escaliers. Un passage voûté conduit au port de Mandraki, qui lui-même conserve une porte monumentale, aujourd'hui fermée. Quelques bâtiments sur différents niveaux, datant principalement du XIXe siècle, ont été conservés. Parmi ceux-ci, les

anciennes geôles vénitiennes, surélevées par les Britanniques, quatre magasins de poudre, l'hôpital, qui s'étend d'un pic à l'autre, deux casernes et l'église Saint-Georges qui a la forme d'un temple dorique (1840).

La structure imposante du Fort Neuf domine le secteur nord-ouest de la vieille ville. Un saillant pentagonal, un demi-saillant et le petit fort de Punta Perpetua sont reliés par un rempart et commandent l'ancien port. De longs tunnels en pente conduisent aux casernes britanniques et aux deux bastions des Sept Vents reliés par une courtine et orientés vers la campagne. Ceux-ci surplombent un large fossé et deux bastions préservés du deuxième mur d'enceinte vénitien. Les deux portes du Fort Neuf subsistent, de même que l'église Panagia Spiliotissa (reconstruite en 1739). La route circulaire autour de la vieille ville suit l'ancien mur d'enceinte, dont il reste quelques vestiges à l'ouest et au sud, et une seule porte, la porte Spilia, sur les quatre d'origine (porte Royale, porte Saint-Nicholas, porte Raimonda).

Les contours de la vieille ville furent déterminés par le manque d'espace et les besoins de défense. Le tissu urbain forme un cœur compact comprenant dix quartiers différenciés par leur forme. Les quartiers alignés sur les trois collines basses (Campiolo, Agion Pateron et Agiou Athanassiou) sont de composition irrégulière et fragmentée, le signe évident de quartiers d'origine ayant survécu à la démolition nécessaire pour la construction des murs d'enceinte. Ils se caractérisent par un réseau de rues radiales, de placettes et de pâtés de maisons compacts groupés autour des églises. Les faubourgs de ces zones, qui font transition, et les quartiers construits dans la continuité des murs d'enceinte sont de forme plus régulière, en particulier ceux qui se déploient derrière la Spianada en un réseau de lignes droites courant d'est en ouest.

Les deux rues principales orientées est-ouest et les axes nord-sud qui autrefois reliaient la vieille citadelle aux quatre portes ouvertes dans le mur d'enceinte suivent un contour ancien. Ce système simple de circulation, dicté par des impératifs stratégiques, contraste avec les ruelles secondaires (les *kantounia*, entre 1 m et 3 m de large) qui forment un réseau complexe d'escaliers et de tunnels voûtés traversant une série de placettes, dont la place Kremasti est un exemple typique.

L'espace restreint de ce périmètre a imposé la construction de maisons d'habitation à plusieurs étages alignées sans distinction en rangs serrés le long des rues. Bien que la vieille ville ait dû compter de nombreuses maisons patriciennes pendant la période vénitienne, seules quelques-unes d'entre elles peuvent être identifiées aujourd'hui, telles que les demeures des familles Ricchi et Yallina (XVIIe siècle). Les façades des maisons de cette époque se caractérisent par des rangées régulières de fenêtres, des balcons en pierre, des arcades au rez-de-chaussée et un revêtement rouge et ocre qui contraste avec les montants en pierre de la porte et des fenêtres. Nombre de maisons possèdent des embrasures ornées de sculptures. Quelques bâtiments publics de la période vénitienne ont survécu : la porte d'un des magasins de grains (1592), la maison du prêtreur sur gages (1630) qui fait partie du palais des gouverneurs, une partie des casernes Grimani au sud de la Spianada.

La tendance à construire en hauteur s'accroît au XIXe siècle lorsque les anciens bâtiments furent surélevés jusqu'à six étages ou, dans la plupart des cas, remplacés par de nouveaux bâtiments qui occupaient souvent plus d'espace que dans le passé en annexant les cours. Les façades plus larges étaient divisées en trois sections verticales, dotées de nombreuses fenêtres, mais tendaient à l'uniformisation, en particulier le long des rues principales, tout en restant sobres dans leur ornementation d'inspiration classique. Des balcons à chaque étage créaient une impression de mouvement et de variété sur les façades.

La Spianada, l'esplanade qui sépare la ville de l'ancienne citadelle, occupe un tiers de la superficie de la vieille ville. Elle fut le plus peuplé des faubourgs au XVIe siècle et atteint sa taille actuelle au XVIIIe siècle, pour des raisons militaires. Elle est encore aujourd'hui bordée de casernes du XVIIIe siècle. À la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, elle devint un modèle architectural dédié aux activités de loisir et aux fonctions civiques. Les Français l'embellirent en construisant des bâtiments à arcades - le Liston, à l'ouest -, et en plantant des arbres. Sous la domination britannique, elle devint un espace ouvert monumental avec le palais néoclassique Saint-Michel-et-Saint-Georges (1819-1823), autrefois la résidence des gouverneurs, au nord, et au sud le temple ionique circulaire dédié à Maitland : ces deux ouvrages sont l'œuvre de George Whitmore (1775-1862).

Au centre de la vieille ville se trouvent deux grandes places, chacune d'elles partant de l'une des deux rues principales. Sur la place Dimarchion, autrefois le centre culturel et social de la ville vénitienne, qui se trouve sur les pentes de la colline Agiou Athanassiou, s'élève la cathédrale Saint-Jacques du XVIIIe siècle, l'ancienne résidence de l'archevêque latin (reconstruite en 1754) et la *Loggia Nobilei* (1663-1669), transformée en théâtre en 1720 et abritant l'hôtel de ville depuis le début du XXe siècle.

Sur la place Heroon s'élèvent les églises Saint-Jean (antérieure au XVIe siècle) et *Phaneromeni*, une basilique à trois nefs datant du début du XVIIIe siècle et modifiée en 1832 par l'architecte corfiote Ioannis Chronis. Ce dernier a conçu de nombreux bâtiments publics de style néoclassique dans la vieille ville, notamment la Banque ionienne, qui se trouve sur cette même place, le domicile du premier gouverneur grec Ioannis Kapodistrias et le Parlement ionien (1854, restauré après les bombardements de 1943). Au nord de cette place se dresse l'église Saint-Spyridon (1589-1594, modifiée en 1670), qui abrite les reliques du saint patron de la ville et de l'île. Bien que la foi orthodoxe ait été maintenue pendant les siècles d'occupation étrangère, le contact avec l'occident latin influença aussi l'architecture religieuse de la vieille ville, qui présente une forte tradition byzantine. L'église a nef unique, possédant souvent un narthex extérieur plus bas, est beaucoup plus courante que la basilique à trois nefs, bien que chacune reflète les répertoires des styles Renaissance et baroque. La simplicité des façades offre un contraste remarquable avec la décoration intérieure travaillée. De nombreuses églises anciennes ont été agrandies et rénovées au XVIIIe siècle.

Historique et développement

Corfou, la première des îles Ioniennes rencontrée à l'entrée de l'Adriatique, fut annexée à la Grèce par un groupe d'Érétriens (775-750 av. J.-C.). En 734 av. J.-C., les Corinthiens fondèrent une colonie connue sous le nom de *Kerkyra* au sud de l'emplacement actuel de la vieille ville. Cette ville devint un comptoir de commerce sur le chemin de la Sicile et fonda de nouvelles colonies en Illyrie et en Épire. La côte de l'Épire et Corfou elle-même passèrent sous l'influence de la république romaine (229 av. J.-C.) et servirent de point de départ à l'expansion de Rome vers l'est. Sous le règne de Caligula, deux disciples de l'apôtre Paul, saint Jason, évêque d'Iconium, et Sosipater, évêque de Tarse, introduisirent le christianisme sur l'île.

Corfou passa sous la domination de l'Empire d'Orient au moment de la division en 336 et connut une longue période de troubles, qui commença avec l'invasion des Goths (551). La population abandonna progressivement la vieille ville et s'installa sur la péninsule surmontée de deux pics (les *korifi*) où s'élève aujourd'hui l'ancienne citadelle. Les Vénitiens, qui commençaient à jouer un rôle plus décisif au sud de l'Adriatique, vinrent en aide à une Byzance affaiblie, et par la même occasion défendirent leur propre commerce avec Constantinople contre les intérêts du prince normand Robert Guiscard. Corfou fut prise par les Normands en 1081 et retourna à l'Empire byzantin en 1084.

À la suite de la quatrième croisade et du sac de Constantinople par les croisés en 1204, l'Empire byzantin fut démantelé et, en échange de leur soutien militaire, les Vénitiens obtinrent les bases navales dont ils avaient besoin pour contrôler les mers Égée et Ionienne, y compris Corfou, qu'ils occupèrent brièvement de 1204 à 1214. Au cours du demi-siècle suivant, l'île tomba sous la domination des despotes d'Épire (1214-1267), puis sous celle des Angevins de Naples (1267-1368), qui l'utilisèrent pour appuyer leur politique contre l'Empire byzantin, alors rétabli à Constantinople, et la République de Venise. La petite ville médiévale grandit entre les deux pics fortifiés, le *Castel da Mare* byzantin et le *Castel di Terra* angevin, à l'abri d'un mur défensif fortifié avec des tours. Des écrits de la première moitié du XIII^e siècle relatent une séparation des pouvoirs administratif et religieux entre les habitants de la citadelle et ceux des parties excentrées de la ville occupant ce qui est aujourd'hui la Spianada.

Afin d'affirmer sa puissance navale et commerciale dans le sud de l'Adriatique, la République de Venise profita des conflits internes qui faisaient rage dans le royaume de Naples pour prendre le contrôle de Corfou (1386-1797). Aux côtés de Negroponte (Chalcis), Crète, et Modon (Méthoni), elle formerait l'une des bases à partir desquelles contrer les offensives maritimes ottomanes et servirait à l'avitaillement des navires en route pour la Roumanie et la mer Noire.

Les travaux continus d'amélioration et d'extension du périmètre fortifié médiéval reflètent le rôle économique et stratégique de Corfou au cours des quatre siècles de l'occupation vénitienne. Au début du XV^e siècle, l'activité était concentrée dans la ville médiévale, avec le développement des équipements portuaires (docks, quais et arsenaux) et se poursuivait avec la rénovation des ouvrages de défense. Au début du siècle suivant, un canal fut creusé, séparant la ville médiévale de ses faubourgs.

À la suite du siège de la ville par les Turcs en 1537 et de l'incendie des faubourgs, un nouveau programme de travaux fut lancé pour isoler davantage la citadelle et renforcer ses défenses. La bande de terre (aujourd'hui la Spianada), dégagée en 1516, fut élargie par la démolition des maisons faisant face aux murs de la citadelle, deux nouveaux bastions furent érigés sur les rives du canal, les murs d'enceinte furent abaissés et les deux *castelli* furent remplacés par de nouvelles structures. Les ouvrages, basés sur des plans dessinés par l'architecte véronais Michele Sanmicheli (1487-1559), furent achevés en 1558, modernisant le système de défense de la ville pour répondre aux progrès rapides de l'artillerie dans les dernières décennies.

Pourtant un autre siège des Turcs en 1571 décida les Vénitiens à se lancer dans un vaste projet couvrant la ville médiévale, ses faubourgs, le port et tous les bâtiments militaires (1576-1588). Ferrante Vitelli, architecte du duc de Savoie, implanta un fort, le Fort Neuf, sur la colline de Saint-Marc à l'ouest de la vieille ville, commandant le territoire environnant et la mer, ainsi que les 24 banlieues protégées par un mur entouré d'un fossé avec des bastions et quatre portes. Des bâtiments militaires et civils furent construits et le port de Mandraki du XV^e siècle fut restructuré et agrandi. Dans le même temps, la ville médiévale fut convertie à des usages plus spécifiquement militaires (la cathédrale fut transférée dans la nouvelle ville au XVII^e siècle) et devint l'ancienne citadelle.

Entre 1669 et 1682, le système de défense fut encore renforcé vers l'ouest par un second mur, l'œuvre de l'ingénieur militaire Filippo Vernada. En 1714, les Turcs cherchèrent à reconquérir Morea (le Péloponnèse) mais la résistance vénitienne se durcit quand les forces turques s'approchèrent de Corfou. Le soutien de la flotte de la chrétienté et une victoire autrichienne en Hongrie en 1716 aidèrent à sauver la ville. Le commandant des forces vénitiennes à Corfou, Giovanni Maria von Schulenburg, s'inspira des dessins de Filippo Vernada pour mettre une touche finale à ce grand ensemble fortifié. Les défenses externes occidentales furent renforcées par un système complexe d'ouvrages en avancée sur les hauteurs de deux montagnes, Abraham et Salvatore, et sur le fort intermédiaire de San Rocco (1717-1730).

Le traité de Campo Formio (1797) marqua la fin de la République de Venise et vit Corfou passer sous domination française (1797-1799) jusqu'à ce que la France se retire devant l'alliance russo-turque qui fonda la république fédérative des Sept-Îles, dont Corfou devint la capitale (1799-1807). Le nouveau tracé des délimitations territoriales en Europe après la chute de Napoléon fit de Corfou, après une nouvelle et brève occupation française (1807-1814), un protectorat britannique qui dura un demi-siècle (1814-1864).

En tant que capitale des États-Unis des îles Ioniennes, Corfou perdit son importance stratégique. Sous le gouvernement du lord haut-commissaire britannique, Sir Thomas Maitland (1816-1824), l'activité de développement se concentra sur la Spianada; son successeur, Sir Frederic Adam (1824-1832), tourna son attention vers des ouvrages publics (construction d'un aqueduc, restructuration de l'ancienne citadelle et ajout de

bâtiments militaires aux dépens des bâtiments vénitiens, reconstruction et surélévation des immeubles d'habitation de la ville) et la réorganisation du système éducatif (la nouvelle Académie ionienne fut ouverte en 1824), qui contribua à la montée des intérêts intellectuels que l'occupation française avait suscités. À la même époque, les Britanniques commencèrent à démolir les fortifications extérieures à l'extrémité ouest de la ville et à construire des zones résidentielles à l'extérieur des murs de défense.

En 1864, l'île fut rattachée au Royaume des Hellènes. Les forteresses furent désarmées et plusieurs tronçons du mur d'enceinte ainsi que les défenses furent progressivement démolis. L'île devint une destination de vacances prisée par l'aristocratie d'Europe. La vieille ville fut gravement endommagée par des bombardements en 1943. Aux pertes humaines s'ajouta la destruction de nombreux bâtiments d'habitation et publics (le Parlement ionien, le théâtre et la bibliothèque), quatorze églises et plusieurs édifices dans l'ancienne citadelle. Dans les dernières décennies, la croissance progressive de la nouvelle ville s'est accélérée avec l'expansion du tourisme.

3. VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, INTEGRITÉ ET AUTHENTICITÉ

Intégrité et authenticité

Intégrité

La vieille ville de Corfou est un port méditerranéen fortifié qui conserve des traces de l'occupation vénitienne, dont l'ancienne citadelle et le Fort Neuf, mais surtout de la période britannique.

Des mesures légales strictes promulguées après la Seconde Guerre mondiale et l'établissement d'une liste des villes à protéger en tant que monuments culturels en 1967 ont fourni la base pour le contrôle des modifications et la possibilité de conserver l'intégrité de la ville. Pendant la période britannique, trois forts furent préservés : l'ancienne forteresse, le Fort Neuf et la petite île de Vidos. Le plan prévoyait la démolition de tous les forts occidentaux. Les Britanniques ont en effet démolit le côté sud-est en 1937 et le fort de Sotiros en 1938 pour laisser de l'espace aux prisons. Dans les anciennes et nouvelles forteresses, l'intervention britannique s'est rapportée à des restructurations et à quelques ajouts.

La forme globale des fortifications a été conservée. Néanmoins, comme la plupart des fortifications, Corfou a subi de nombreux et sévères assauts militaires, entraînant des destructions, des démolitions et des reconstructions. Les interventions du XIXe siècle et la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale ont en fait amenuisé le tissu historique du bien. Seule une partie relativement petite des structures date réellement de la période vénitienne.

Authenticité

De petite ville byzantine, Corfou s'est développée selon un modèle urbain occidental, qui se reconnaît à tous les niveaux culturels ainsi que dans la structure et la forme de la ville. La vieille ville de Corfou occupe aujourd'hui le même espace que l'ancienne ville dont elle reflète encore

la disposition, avec les deux fortifications, l'espace ouvert de la Spianada, le noyau urbain compact avec ses différents quartiers et ses rues. Le tissu urbain a été formé par des siècles de démolition et de reconstruction dictés par les besoins militaires. Au XIXe siècle, les Britanniques furent les premiers à démanteler le système complexe de défense vénitien, dont l'échelle est amplement illustrée par de nombreux relevés cartographiques. L'exemple britannique fut suivi par le gouvernement grec après 1864.

Environ 70 % des bâtiments antérieurs au XXe siècle datent de la période britannique. Il n'y a pas eu de grandes ouvertures à Corfou comme cela s'est souvent fait dans de nombreuses fortifications. Quelques habitations ont connu des modifications au XXe siècle, comme l'ajout d'un étage supplémentaire.

Les bombardements de la Seconde Guerre mondiale ont détruit quelques maisons et bâtiments de la vieille ville, en particulier dans la partie ouest, où des pâtés de maisons entiers ont été détruits. Les bâtiments ainsi perdus ont été en partie remplacés par de nouvelles constructions dans les années 1960 et 1970.

Ces interventions représentent un moment particulier de l'histoire ; elles expriment les préférences esthétiques de leur temps qui les distinguent clairement des constructions précédentes. L'existence d'une riche documentation sur l'ancienne forme de la ville a permis d'effectuer des interventions documentées sur des bâtiments existants.

Les fortifications de Corfou et les sites urbains historiques ont subi différents conflits armés et les destructions en résultant. La forme actuelle de l'ensemble résulte des travaux entrepris aux XIXe et XXe siècles, même s'ils ont respecté le dessin global des phases précédentes, en particulier l'époque vénitienne.

L'ICOMOS considère que l'ensemble fortifié de Corfou est authentique en dépit de ses nombreuses restructurations dues à sa position militaire d'une importance stratégique majeure. Il a été impliqué activement dans de nombreux conflits, qui ont pris place à ce point de contact entre l'Occident et l'Orient méditerranéen, du XVe au XXe siècle. Il a été reconstruit à plusieurs reprises et modifié en fonction de l'évolution des armes d'attaque et des principes de la défense, successivement par les Vénitiens et les Britanniques. L'intégrité de l'ensemble fortifié, dans son état de conservation actuel, exprime de manière satisfaisante sa valeur exceptionnelle.

L'ICOMOS considère que le site urbain de Corfou est représentatif d'une histoire urbaine en étroite association avec le dispositif des forts et des remparts. L'ICOMOS considère toutefois que l'authenticité et l'intégrité du tissu urbain sont principalement celles d'une ville néoclassique.

En conclusion, l'ICOMOS considère que l'authenticité et l'intégrité de l'ensemble fortifié de Corfou permettent d'exprimer sa valeur exceptionnelle.

Analyse comparative

L'analyse comparative incluse dans le dossier de proposition d'inscription de 2006 se réfère aux villes fortifiées méditerranéennes suivantes : Rhodes, La Valette, Dubrovnik, Trogir et Héraklion. Dans les informations

complémentaires fournies par l'État partie, la comparaison a été étendue à plusieurs autres villes portuaires d'Italie, du Proche-Orient et de la côte Dalmate. Corfou se distingue en partie par ses vestiges archéologiques datant du VIII^e siècle av. J.-C. et de la période byzantine.

L'État partie affirme que Corfou se distingue par les influences européennes qui l'ont marquée et par son identité façonnée par son rôle à un carrefour de civilisations. Les fortifications de la période vénitienne, conçues par les architectes Sanmicheli, conférèrent à Corfou un rôle majeur en tant que l'une des bases militaires stratégiques de Venise à l'entrée de la mer Adriatique. C'est aussi une des rares zones qui, ayant échappé à l'occupation ottomane, a conservé son caractère occidental.

Il y a un grand nombre de fortifications dans la région orientale de la Méditerranée, parmi lesquelles La Valette et Dubrovnik sont certainement les plus imposantes. La République maritime de Venise établit son règne par une série de fortifications le long de la côte Dalmate, et Corfou en faisait partie. L'Empire ottoman dominait l'intérieur des Balkans et la partie orientale de la Méditerranée, y compris la vieille ville de Rhodes et la ville d'Héraklion sur l'île de Crète. À partir du XIV^e siècle, Dubrovnik devint une république autonome, rivale de Venise. La Valette fut dominée par les chevaliers de Malte et demeura le port fortifié le plus important de cette partie de la Méditerranée jusqu'au XX^e siècle.

L'ICOMOS considère que Corfou occupait certainement une position stratégique importante à l'entrée de la mer Adriatique. Pour cette raison, elle a dû aussi faire face aux nombreuses attaques des Ottomans. Historiquement, le bien trouve ses origines dans l'Antiquité, mais architecturalement le bien représente un fort typique de la Renaissance, reconstruit plusieurs fois. Le parc immobilier est de style néoclassique, mais ne présente pas de traits architecturaux particuliers qui pourraient le distinguer.

L'ICOMOS considère que l'étude comparative associée au nouveau dossier est satisfaisante et qu'elle permet une évaluation convenable de la valeur du bien.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

L'État partie considère que Corfou présente une valeur universelle exceptionnelle pour les raisons suivantes :

La vieille ville de Corfou, de renommée internationale, est une entité culturelle unique d'une grande valeur esthétique, laquelle se reconnaît dans la structure et la forme de la ville qui fut autrefois entourée d'un mur d'enceinte, ainsi que dans ses arts, ses lettres et sa vie sociale. La vieille ville se développa historiquement, en osmose avec les caractéristiques des deux mondes de la Méditerranée, l'Orient et l'Occident. Elle a été conservée, vivante et en grande partie intacte, jusqu'à nos jours.

Le système de défense et le tissu urbain ont été conçus et développés pendant la période vénitienne, du XV^e au XVIII^e siècle, puis par l'Empire britannique au cours du XIX^e siècle.

L'importance des fortifications de Corfou pour l'histoire de l'architecture défensive est immense. Du point de vue technique et esthétique, elles constituent un des plus glorieux exemples préservés, non seulement en Grèce mais dans tout l'Est méditerranéen. À plusieurs occasions, Corfou eut à défendre l'empire maritime vénitien contre l'armée ottomane.

Néoclassique dans son architecture, la ville ancienne témoigne dans la durée de l'influence architecturale et culturelle européenne dans les Balkans, alors principalement dominés par l'Empire ottoman. Corfou est aussi importante pour l'étude du développement des immeubles à plusieurs étages, car c'est la première ville grecque dans laquelle l'idée de propriété horizontale est apparue. Le caractère composite de la ville, résultant de son histoire et de sa capacité à assimiler différentes influences sans conflit, a conduit au développement d'une atmosphère cosmopolite particulière au symbolisme européen marqué.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée :

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères i, ii et iv.

Critère i : Selon l'État partie, les forts de Corfou sont d'une haute importance pour l'architecture militaire du XV^e au XIX^e siècle. Les ouvrages et les fortifications ont requis tout le génie créateur des grands architectes et ingénieurs qui ont uni et organisé leurs efforts grâce auxquels la science et l'art ont triomphé de la nature.

L'ICOMOS considère que les fortifications de Corfou illustrent l'architecture militaire de la Renaissance tardive, dans une position géographique remarquable. Le site défensif a gardé sa structure générale à travers plusieurs sièges et reconstructions successifs. Il serait toutefois excessif de dire que le critère i est pleinement illustré par le site.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère ii : Selon l'État partie, Corfou est unique pour sa conservation de traces, depuis le VIII^e siècle av. J.-C., des influences corinthiennes, macédoniennes, romaines, byzantines, angevines, vénitienes, françaises, britanniques et grecques. Corfou n'a jamais connu la haine religieuse, politique ou raciale.

L'ICOMOS considère que les principales caractéristiques du bien sont ses fortifications et la vieille ville, qui résultent d'influences modernes. La référence faite aux périodes vénitienne, britannique et grecque est commune à la plupart des sites méditerranéens. Il n'existe donc pas suffisamment d'éléments pour confirmer ce critère.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère iv : Selon l'État partie, la structure et la forme de Corfou ont été gardées en état plus ou moins inchangé et ont conservé leurs caractéristiques de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance. Les bâtiments d'habitation de Corfou qui prirent la forme d'immeubles à plusieurs étages, comme cela s'est pratiqué durant la période vénitienne et

continua de se développer au XIXe siècle, sont un type de bâtiment très intéressant, unique en Grèce de par son apparition précoce, et précieux pour l'étude du développement historique de la propriété horizontale depuis ses origines jusqu'à la forme particulière qu'elle revêt aujourd'hui.

L'État partie se réfère aux bâtiments néo-classiques à plusieurs étages de la vieille ville comme étant d'un intérêt particulier dans le contexte de la Grèce. L'ICOMOS ne considère pas que cela soit suffisant pour justifier ce critère.

En revanche, l'analyse comparative fournie par le dossier de proposition d'inscription de 2006 met en évidence le caractère remarquable du système défensif de Corfou, caractéristique des fortifications de l'époque vénitienne. L'ICOMOS considère que les fortifications de Corfou figurent parmi les plus importantes de l'Est méditerranéen. Conçues par les Vénitiens, elles ont démontré la qualité de leur conception par les nombreuses attaques auxquelles elles ont résisté avec succès. Même si le bien a subi des réparations et des reconstructions après divers dommages, il a conservé sa forme globale.

L'ICOMOS considère par conséquent que ce critère est applicable.

L'ICOMOS considère que la valeur universelle exceptionnelle est démontrée et que le bien proposé répond de manière satisfaisante au critère iv.

4. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

Le dossier de proposition d'inscription comprend une identification des facteurs suivants.

Les pressions du développement se lisent en particulier dans le besoin qu'éprouvent les habitants d'apporter des modifications aux bâtiments existants, en particulier des surélévations. Dans la vieille ville, une partie du parc immobilier a été repris par des couches sociales plus pauvres qui ont des moyens limités pour payer des réparations coûteuses. Les problèmes qui ont requis des interventions spéciales concernent les faiblesses structurelles des bâtiments. Toutefois, de récents travaux de rénovation ont déjà amélioré la situation.

La ville connaît des problèmes d'environnement liés à l'humidité et aux risques de fortes pluies susceptibles de provoquer des inondations. Corfou n'est pas située sur une zone à sérieux risques sismiques. Les incendies sont retenus comme un risque possible mais ont été rares par le passé. Seuls 6 % des touristes sur l'île visitent la vieille ville.

En plus de ces facteurs, l'ICOMOS s'inquiète de la superficie importante de la zone tampon. Une attention particulière est requise pour s'assurer qu'aucun bâtiment élevé n'est construit dans la zone tampon.

L'ICOMOS considère que la principale menace pesant sur le site réside dans le risque d'initiatives privées mal contrôlées affectant le parc immobilier, à l'intérieur du site

et dans la zone tampon. L'ICOMOS recommande une grande vigilance sur ce point.

5. PROTECTION, CONSERVATION ET GESTION

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Le site proposé à l'inscription est formé des deux forteresses et de la ville ancienne située entre elles ; il occupe une surface de 70 hectares.

L'ICOMOS considère que le site proposé pour inscription est défini de manière appropriée.

La zone tampon dans sa nouvelle définition couvre un espace urbain assez important et homogène. Elle comprend de nombreux éléments de la ville néoclassique, des espaces verts et des extensions urbaines plus récentes. Elle comprend aussi des monuments anciens, byzantins, de nombreux espaces de fouilles archéologiques et des musées. Formant un ensemble homogène, la zone tampon occupe une surface de 162 hectares. La bande côtière, au nord de la zone tampon mais n'en faisant pas partie, est une propriété publique sous la tutelle du ministère du Commerce maritime et géré par l'autorité du port de Corfou. À ce titre, c'est un espace clos à fonction portuaire. Toute intervention modifiant sa structure bâtie doit être soumise à l'approbation des autorités locales et ministérielles, dont le ministère de la Culture.

L'ICOMOS considère que la zone tampon définie ainsi que les dispositions réglementaires pour sa gestion sont appropriées.

Protection

Protection légale

La responsabilité de la protection est partagée par plusieurs institutions et les décrets y afférents : le ministère de la Culture (décision ministérielle de 1980), le ministère de l'Environnement, de l'Urbanisme et des Travaux publics (décret présidentiel de 1980) et la municipalité de Corfou (décret présidentiel de 1981).

Par ailleurs, la loi grecque sur le rivage des villes et des îles en général s'applique sur toute l'étendue du site et de sa zone tampon, pour laquelle la distance de contrôle va jusqu'à 500 m pour toute intervention risquant de modifier le paysage urbain, le paysage naturel et la situation archéologique. Les parties concernées par l'application de ces dispositions sont le ministère de la Culture, le ministère de l'Environnement et le Comité architectural de la municipalité de Corfou à travers la délivrance du permis de construire. Par ailleurs, toute modification impliquant une action sur les fonds marins est soumise au département des antiquités du ministère de la Culture.

L'ICOMOS remarque qu'il y a deux nouvelles dispositions qui concernent Corfou. La première est la loi sur la protection des antiquités et du patrimoine culturel en général (n° 3028/2002), qui est liée aux plans pour l'urbanisme et le paysage et améliorera la protection

autour de monuments inscrits. La seconde est l'établissement d'une nouvelle Commission pour les antiquités byzantines et post-byzantines indépendante en 2006.

Conservation

Historique de la conservation

L'intervention du gouvernement grec concernant les forteresses, pour en assurer la conservation et la restauration dans l'intérêt de l'histoire et du patrimoine, a commencé en 1922.

Comme indiqué ci-avant, la ville a souffert de bombardements pendant la Seconde Guerre mondiale. La reconstruction de la ville ancienne a alors été gérée par le ministère de la Reconstruction grec, jusqu'en 1967. Différentes décisions concernant la réaffectation des locaux et des espaces de l'ancienne citadelle ou de palais urbains ont été prises depuis, par exemple pour les archives de Corfou, la bibliothèque publique, l'université des îles Ioniennes, l'académie de musique. À compter de 1967, la ville a été classée comme ensemble urbain historique et les forteresses comme monuments historiques.

La mise en œuvre d'une politique de conservation patrimoniale active remonte au début des années 1990, par des actions programmées basées sur des études historiques et dans le respect de normes de restauration suivant les critères internationaux. La citadelle et le Fort Neuf ont fait depuis l'objet de dix-neuf programmes de conservation et de mise en valeur. Ils ont été mis en œuvre ou sont en cours de réalisation, sous la conduite de l'Office de restauration et de conservation des forts. Ces travaux ont porté principalement sur le système des fortifications et sur la restauration des bâtiments aujourd'hui affectés à des activités publiques.

État actuel de conservation

Les politiques actives de restauration et de mise en valeur des éléments fortifiés et de la citadelle, conduites depuis une quinzaine d'année, ont apporté un état de conservation généralement acceptable, permettant l'expression de la valeur exceptionnelle de cette partie du bien.

Des résultats notables ont été obtenus dans la remise au niveau des normes patrimoniales des parties les plus importantes du tissu urbain. Il reste cependant de nombreux travaux à compléter ou à entreprendre.

Le bilan actuel de l'entretien des bâtiments de la vieille ville est le suivant : 11 % de bâtiments sont en excellent état, 55 % en bon état général, 31 % en état médiocre nécessitant à terme une intervention, 3 % dans un état réclamant d'urgence une intervention.

Mesures de conservation actives

Actuellement, neuf programmes complémentaires de restauration des ensembles fortifiés sont en cours d'étude, dont sept sont des programmes autonomes de l'Office et deux des projets en coopération.

La restauration du tissu urbain de la ville fait l'objet de huit programmes de restauration achevés ou en cours, pour un montant de plus de dix millions d'euros. Quatre sont conduits par la municipalité seule et quatre en coopération, les deux principaux étant la restauration des rues de la ville (4,1 millions d'euros) et la réhabilitation du quartier juif (1,8 million d'euros).

Différents fonds ont été alloués et les programmes appliqués depuis une dizaine d'année, dans le but de restaurer les nombreux bâtiments publics de la ville et d'encourager les propriétaires privés à mener des actions de conservation patrimoniale, sur les façades notamment. Les actions du programme urbain de réhabilitation se sont élevées pendant cette période à une moyenne de 1 million d'euros par an, avec 0,3 million d'euros par an pour les forteresses, 0,4 million d'euros par an pour les programmes archéologiques. L'ensemble des restaurations et travaux immobiliers menés par l'Université s'élève à 13 millions d'euros.

L'application des nouvelles dispositions légales de protection (loi de 2002 notamment) ont entraîné une consolidation des fonds engagés dans la restauration et l'entretien de la ville historique et des forteresses.

L'ICOMOS considère que l'ensemble des mesures prises ont contribué à un bon état de conservation du bien, lui permettant d'exprimer sa valeur exceptionnelle.

Gestion

Structures de gestion et processus, y compris les processus traditionnels de gestion

Le ministère de la Culture assure la protection des monuments historiques et des sites archéologiques (loi de 1967, amendée en 1980). Cela se traduit par des dispositions pour interdire la destruction des bâtiments sous sa protection, des prescriptions pour la restauration, en particulier des façades, et le contrôle de la conformité des actions des autorités municipales et régionales. Il protège directement 35 monuments historiques et neuf bâtiments contemporains (construits depuis 1830) dans le site proposé pour inscription, et 21 monuments historiques et de nombreux bâtiments contemporains dans la zone tampon.

Le ministère de l'Environnement contrôle tous les projets affectant l'environnement naturel et paysager (loi de 1980). Il contrôle l'application des dispositions concernant le permis de construire par les municipalités (loi de décentralisation de 1981).

La municipalité de Corfou assure le suivi du développement des constructions et gère différents plans d'urbanisme et de gestion de biens en concertation avec les services ministériels. Les plans comprennent : le programme général d'urbanisme (1987), le plan d'urbanisme (1958), le programme pour le développement local (1998) et des plans d'action pour la vieille ville, les fortifications et le tourisme.

Un plan d'action urbaine en accord avec le plan de gestion du site proposé pour inscription vient d'être adopté (2005), pour la période 2006-2012.

L'ICOMOS considère que le système de gestion est satisfaisant, en tenant compte des procédures de concertation associées au plan de gestion.

Plans de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Dans le cadre de la nouvelle proposition d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, un plan de gestion a été élaboré entre les différentes parties déjà évoquées (ministères, municipalité), rejointes par la Région des îles Ioniennes et la Chambre technique grecque (TCG). Ils constituent depuis lors un Comité de pilotage officiel, doté des pouvoirs de planification et en charge du suivi général des projets et programmes associés au site. Un coordinateur est en charge de l'instruction des dossiers et du suivi financier ; il a aussi pour mission de faire des propositions au Comité de pilotage.

Le coordinateur travaille également avec le Comité des propriétaires et usagers du site, pour déterminer les actions à venir.

Les objectifs principaux du plan à six ans concernent :

- La protection et la conservation du site, en particulier le suivi et l'évaluation du patrimoine et de son état ; un programme de préconisations techniques pour les façades d'immeubles (architecture, matériaux, etc.) et d'accompagnement des propriétaires ; le maintien des grands équilibres pour conserver une vie urbaine équilibrée.
- Un travail sur les accès à la ville et le contrôle du trafic urbain (autorisation sélective d'entrée, parkings pour les riverains, transports en commun) ; sur la mise en place de voies piétonnes protégées et de pistes cyclables au sein de la vieille ville.
- Un programme de documentation scientifique et d'action pédagogique envers le public (signalétique, informations aux entrées, documentation générale et parcours patrimoniaux...) ; le développement de l'accueil des touristes et d'actions ciblées (parcours à thèmes, projets concertés avec les voyageurs, etc.).
- Une action de promotion du tourisme patrimonial, car seulement 6% des touristes de l'île (1,1 million) visitent actuellement le site de la vieille ville et des forts.

L'ICOMOS reconnaît les efforts récents du plan de gestion à six ans, incluant un Comité de pilotage et un Comité des usagers et propriétaires, ainsi que la présence du coordinateur. L'ICOMOS considère que le plan de gestion proposé est satisfaisant, tout en recommandant de veiller à la compétence technique et à la qualité de l'équipe exécutive autour du coordinateur, ainsi qu'à ses liens avec les services de la municipalité en charge de la vieille ville.

Implication des communautés locales

La municipalité de Corfou a toujours joué un rôle moteur dans l'entretien et la mise en valeur de son patrimoine urbain, militaire et archéologique. Tant les dispositions légales de décentralisation que l'ensemble des actions concertées proposées dans le plan de gestion renforcent ce rôle majeur de la municipalité. Elle intervient à travers un service technique de la vieille ville et un comité d'architecture.

La préfecture de Corfou est également impliquée dans le plan 2006-2012.

La prise en compte des usagers et des propriétaires ainsi que des professionnels du tourisme est inscrite dans le plan de gestion à six ans.

Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation

Les ressources financières sont allouées par le ministère de l'Environnement, de l'Urbanisme et des Travaux publics, le Fonds de financement archéologique, le ministère de la Culture et la municipalité de Corfou. Nous avons vu que ces différents partenaires institutionnels ont engagé des fonds significatifs dans des actions récurrentes ou des programmes spécifiques depuis plusieurs années. Le plan de gestion les renforce en termes de montants alloués et d'actions concertées à venir.

Les ressources humaines reposent sur des entreprises locales déjà entraînées à travailler avec la municipalité et les ministères compétents, en se conformant aux critères patrimoniaux. Un effort important est également effectué pour avoir des cadres (historiens, archéologues et techniciens) formés par l'université des îles Ioniennes. Des accords ont été signés à ce sujet avec l'École d'architecture et l'École polytechnique d'Athènes. La Chambre technique grecque est à même de jouer un rôle de conseil et d'orientation scientifique.

Corfou entretient de bonnes relations avec diverses institutions académiques. Elle participe aussi à un réseau de villes méditerranéennes historiques et organise régulièrement des réunions de travail et des conférences universitaires sur les problèmes que rencontre le patrimoine bâti de la ville.

L'ICOMOS considère que la mobilisation active des fonds nécessaires à la conservation, ainsi que les ressources humaines et les compétences disponibles, sont satisfaisantes.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les mesures prises pour la protection et la conservation du site sont appropriées, et qu'elles bénéficieront pleinement, dans les années à venir, du plan de gestion élaboré pour 2006-2007.

6. SUIVI

Seize indicateurs de suivi ont été définis pour le bâti et l'urbanisme de la vieille ville, la plupart à cinq ans ; mais les plus importants sont révisés tous les deux ans, les travaux à faire et les devis en particulier. Six indicateurs de travaux ont également été définis pour les forts.

Le suivi du patrimoine et ses indicateurs sont sous la responsabilité directe du service municipal de la vieille ville, et, pour l'archéologie, du service ministériel des antiquités. Ces indicateurs sont également examinés par les ministères de la Culture et de l'Environnement, qui interviennent notamment par leurs financements.

Le plan de gestion renforce la programmation concertée entre les différentes instances, mais aussi entre les différents niveaux de compétences techniques.

L'ICOMOS estime que les indicateurs et la politique de suivi sont à même de favoriser l'expression des valeurs universelles exceptionnelles du site.

7. CONCLUSIONS

L'ICOMOS considère que l'application de la zone tampon continue, telle qu'elle a été proposée par le nouveau dossier, constitue un niveau de protection acceptable.

L'ICOMOS considère que l'application du plan de gestion tel qu'il a été défini dans la dernière version de la proposition d'inscription constitue un bon outil de gestion afin d'exprimer la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que la vieille ville de Corfou, Grèce, soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du *critère iv* :

Déclaration de valeur universelle recommandée

L'ensemble des fortifications et de la vieille ville de Corfou occupe un emplacement stratégique à l'entrée de la mer Adriatique. Historiquement, ses racines remontent au VIII^e siècle av. J.-C. et à l'époque byzantine. Il a donc été soumis à des influences diverses de différents peuples. À partir du XV^e siècle, Corfou fut sous domination vénitienne pour une durée de quatre siècles, puis passa sous l'autorité des gouvernements français, britannique et grec. À plusieurs reprises, Corfou eut à défendre l'empire maritime vénitien contre l'armée ottomane. Les fortifications de Corfou formaient un exemple bien pensé d'ingénierie militaire, conçu par les architectes Sanmicheli, et ont prouvé leur valeur à l'épreuve du feu. Corfou possède une identité spécifique qui se reflète dans la conception de son système de fortification et dans son ensemble de bâtiments néoclassiques. Corfou se range par conséquent aux côtés d'autres grandes villes portuaires fortifiées de la Méditerranée.

Critère iv : L'ensemble urbain et portuaire de Corfou, dominé par ses forteresses d'origine vénitienne, constitue un exemple architectural de valeur universelle exceptionnelle à la fois par son authenticité et son intégrité.



Vue générale de la ville



Ancienne Citadelle



Rue de Corfou



Habitations vénitiennes